

# Quels genres de vœux sont-ils légitimes devant Dieu?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 99

~ 1689 23.5 ~

*Réponse : Tout vœu qui est en harmonie avec la Parole de Dieu et qui cherche la gloire du Seigneur est légitime, mais les vœux contraires à la volonté de Dieu ne doivent pas être gardés. ~ Psaumes 76.12*

Puisqu'un vœu fait à Dieu est indissoluble, il est impératif de déterminer la sphère légitime des engagements qui nous lient devant lui et de bien réfléchir avant de prononcer un engagement sacré (Pr 20.25). Voici comment la confession délimite la sphère des vœux légitimes au paragraphe 5 :

(Par. 5) Un vœu, que l'on ne doit adresser à aucune créature mais à Dieu seul, doit être fait et observé avec un grand sérieux religieux et une fidélité stricte. Les vœux monastiques papistes de célibat perpétuel, de pauvreté déclarée et d'obéissance à une règle sont si éloignés des plus hauts degrés de perfection qu'ils s'apparentent davantage à des pièges superstitieux et coupables auxquels nul chrétien ne doit se laisser prendre.

La confession de foi n'est pas très spécifique concernant le genre de vœux que l'on peut prononcer envers Dieu. *L'Écriture elle-même nous encourage à faire des vœux à l'Éternel, mais ne nous décrit pas toujours la nature de ces vœux.* Par exemple, Asaph déclare dans le Psaume 76 verset 12 : « Faites des vœux à l'Éternel, votre Dieu, et accomplissez-les! » Ces vœux en question ne nous sont pas décrits. De même, en Nombres 30 nous retrouvons un chapitre entier de la Loi de Moïse concernant les vœux envers l'Éternel, mais aucun exemple spécifique du contenu de ces vœux ne nous est donné. Il est seulement dit que (Nb 30.3) : « Lorsqu'un homme fera un vœu à l'Éternel, ou un serment pour se lier par un engagement, il ne violera point sa parole, il agira selon tout ce qui est sorti de sa bouche. »

Du côté du Nouveau Testament, nous voyons Paul se faire « raser la tête à Cenchrées, car il avait fait un vœu » (Ac 18.18). Mais l'Écriture ne nous révèle ni pourquoi Paul fit ce vœu ni ce qu'il promit à Dieu. *Si l'Écriture n'est pas plus spécifique sur la question des vœux que l'on peut légitimement faire à Dieu, c'est parce qu'il s'agit d'une chose personnelle qui n'est déterminée qu'entre Dieu et soi-même dans le respect de sa Parole.* Un vœu particulier peut convenir à une personne et pas à une autre, il serait donc malavisé de dresser la liste des sujets légitimes sur lesquels on peut s'engager par un vœu.

Ceci étant dit, la confession de foi est plus précise quant aux vœux illégitimes en évoquant les vœux papistes qui étaient fort répandus à une autre époque. Le problème des vœux monastiques et ecclésiastiques est qu'ils sont généralement imposés comme une règle à suivre par tous, alors que bibliquement *un vœu est une démarche individuelle et personnelle qui ne convient pas toujours pour un autre croyant* (1 Co 7.7, 24). De plus, ces vœux religieux sont souvent mal informés puisqu'ils reposent sur des conceptions superstitieuses et erronées qui en font des vœux illégitimes (Col 2.20-23).

Notons que la confession ne condamne pas unilatéralement des vœux qui peuvent s'apparenter à une forme de naziréat pour la consécration envers Dieu pendant une période donnée (Nb 6). De tels vœux peuvent inclure différentes sortes d'abstinences (Jr 35.8-10 ; 1 Co 7.37 ; 1 Tm 5.11-12). Cependant, l'imposition d'un vœu contraire à l'ordre naturel créé par Dieu (1 Co 7.2-5, 1 Tm 4.3) ou encore qui incite à la désobéissance aux commandements de Dieu (Ep 4.28 ; 2 Th 3.10-12) ne peut faire l'objet d'un vœu légitime. Ainsi, *un vœu illégitime ne doit pas être gardé. S'il est péché de faire un tel vœu, il est doublement péché de le garder.* L'Écriture nous rapporte plusieurs exemples de vœux contraires à la volonté de Dieu : le vœu de Jephthé qui résulta dans le sacrifice de sa fille (Jg 11.29-40), le serment d'Hérode qui causa la mort de Jean-Baptiste (Mc 6.26-27), le complot des juifs pour faire périr Paul (Ac 23.12-14). David nous montre, par son exemple, qu'il faut se repentir de tels serments plutôt que de les accomplir (1 S 25.31-34).

Puisque l'Écriture nous commande de faire des vœux à l'Éternel et de les accomplir (Ps 76.12), apprenons à nous engager envers lui en commençant par de petites choses en augmentant progressivement. *Les vœux à Dieu sont un moyen efficace pour stimuler notre obéissance et l'offrande de nos corps comme un sacrifice vivant (Rm 12.1); ils font partie des moyens que Dieu utilise pour parachever notre sanctification progressive.* Terminons ce chapitre en réfléchissant aux paroles de l'ecclésiaste (Ec 5.3-6) :

Lorsque tu as fait un vœu à Dieu, ne tarde pas à l'accomplir, car il n'aime pas les insensés: accomplis le vœu que tu as fait. Mieux vaut pour toi ne point faire de vœu, que d'en faire un et de ne pas l'accomplir. Ne permets pas à ta bouche de faire pécher ta chair, et ne dis pas en présence de l'envoyé que c'est une inadvertance. Pourquoi Dieu s'irriterait-il de tes paroles, et détruirait-il l'ouvrage de tes mains? Car, s'il y a des vanités dans la multitude des songes, il y en a aussi dans beaucoup de paroles; c'est pourquoi, crains Dieu.